



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2020
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le quatorze décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (28) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MERIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME BARTEAU, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME FOURAGE, MME MERLET, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FALOT, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (1) :

M. LE CAM a donné pouvoir à M. PLAINEAU

Absents (0) :

Secrétaire de séance : M. PLAINEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 novembre 2020.
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Finances et Ressources Humaines

- 2020-87 / Débat d'Orientation Budgétaire 2021.
- 2020-88 / Décision modificative n°3.
- 2020-89 / Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.
- 2020-90 / Fixation de tarifs pour l'année 2021.
- 2020-91 / Attribution du marché d'entretien de bâtiments communaux.
- 2020-92 / Remboursement des places du concert de Gilles SERVAT dans le cadre des Celtomania.
- 2020-93 / Droit à la formation des élus.
- 2020-94 / Convention avec le centre de gestion de Loire-Atlantique : prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Culture, démocratie participative, manifestations

- 2020-95 / Mise en place d'une nouvelle gouvernance municipale.

Petite enfance, enfance jeunesse

- 2020-96 / Autorisation de lancement d'une procédure adaptée pour la confection de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement.
- 2020-97 / Approbation de la convention d'objectifs et de financement du relais assistant(e)s maternel(le)s intercommunal avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique.
- 2020-98 / Approbation de la convention intercommunale pour la mise en place d'un service commun de relais d'assistant(e)s maternel(le)s entre les communes de Le Pellerin, de Saint-Jean-de-Boiseau et de la Montagne.
- 2020-99 / Approbation de la convention pluriannuelle et des modalités de participation financière au fonctionnement du multi-accueil de l'association Le Bac à Sable.
- 2020-100 / Attribution d'une aide spécifique à l'association le Bac à sable suite à la crise sanitaire.

Urbanisme

- 2020-101 / Acquisition de la parcelle cadastrée AL197 auprès des Consorts FONTENEAU-AUBERT (en lien avec les jardins familiaux).
- 2020-102 / Acquisition de la parcelle cadastrée AA63 auprès de Nantes métropole (actuel local de l'APVR).
- 2020-103 / Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Commune et la Société Loire Atlantique Habitation (résidence Simon Ringard).
- 2020-104 / Dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier du Pellerin, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau et Cheix-en-Retz : incorporation des biens immobiliers dans le domaine privé communal.

2020-105 / Engagement de la procédure de déclassement : désaffectation des parcelles cadastrées AB207 et AB339 (terrain Chanson).

Nantes Métropole

2020-106 / Ouverture des commerces le dimanche en 2021 - avis du conseil municipal.

2020-107 / Présentation du rapport annuel 2019 de Nantes Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

2020-108 / Présentation du rapport annuel 2019 de Nantes Métropole sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2020.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:45

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:05:16

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

2020-87 / Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:09:15

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a pris acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du budget communal pour l'exercice 2021.

2020-88 / Décision modificative n°3.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:57:15

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modificative n°3 du budget primitif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-89 / Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:59:04

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du BP 2020 (949 980 €) avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 14 février 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-90 / Fixation de tarifs pour l'année 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:02:44

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les tarifs présentés en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-91 / Attribution du marché d'entretien de bâtiments communaux.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:04:12

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à attribuer et signer les marchés.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants au BP 2021.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot)

2020-92 / Remboursement des places du concert de Gilles SERVAT dans le cadre des Celtomania.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:09:22

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder au remboursement des usagers visés par la présente délibération.
- D'inscrire au Budget 2020 les crédits correspondants soit 285 €.

Approuvé à l'unanimité

2020-93 / Droit à la formation des élus.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:10:58

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation budgétaire une enveloppe annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant correspondant à environ 8 % des indemnités des élus, soit 10.000 €.
- D'inscrire aux budgets les crédits correspondants.

Approuvé par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme Falot, M. Labarre, Mme Fournier, M. Dréan, Mme Delerue, M. Moussu)

2020-94 / Convention avec le centre de gestion de Loire-Atlantique : prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:19:43

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.
- D'accepter les conditions financières de cette prestation.
- De prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Approuvé à l'unanimité

CULTURE - DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - MANIFESTATIONS
--

2020-95 / Mise en place d'une nouvelle gouvernance municipale.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:22:38

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la création des 4 conseils : Conseil des villages, Conseil des quartiers, Conseil intergénérationnel, Conseil des jeunes.
- D'approuver la charte éthique de fonctionnement des 4 conseils.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Culture, à la démocratie participative et à la communication à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot)

2020-96 / Autorisation de lancement d'une procédure adaptée pour la confection de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:55:24

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation relative à la confection, sur place, de repas en liaison chaude pour les restaurants scolaires et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec la mise à disposition d'un cuisinier dans le cadre d'une procédure adaptée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant fourni l'offre la mieux disante ainsi que les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-97 / Approbation de la convention d'objectifs et de financement du relais assistant(e)s maternel(le)s intercommunal avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:57:17

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement du RAM avec la CAF.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-98 / Approbation de la convention intercommunale pour la mise en place d'un service commun de relais d'assistant(e)s maternel(le)s entre les communes de Le Pellerin, de Saint-Jean-de-Boiseau et de la Montagne.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:00:20

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention intercommunale pour la mise en place d'un service commun relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) avec les communes de Saint Jean de Boiseau et de la Montagne.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-99 / Approbation de la convention pluriannuelle et des modalités de participation financière au fonctionnement du multi-accueil de l'association « Le Bac à Sable ».

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:07:27

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'octroyer à l'association « le bac à sable » une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, de 2.00 € par heure par enfant pelleriniais fréquentant le multi accueil associatif déplafonnée, et une revalorisation prévue à l'article 3-1 de ladite convention au titre des années suivantes.
- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe définissant les conditions d'octroi de la subvention de fonctionnement.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-100 / Attribution d'une aide spécifique à l'association le Bac à sable suite à la crise sanitaire.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:12:40

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'octroyer à l'association « le bac...à sable » une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 7 000 € au titre de l'exercice 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

2020-101 / Acquisition de la parcelle cadastrée AL197.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:16:52

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrale AL197 d'une surface de 1 677 m², libre de toute occupation, au prix de 900 € net vendeur + frais d'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-102 / Acquisition de la parcelle cadastrée AA63 auprès de Nantes métropole (actuel local de l'APVR).

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:20:08

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrale AA63 d'une contenance de 329 m², au prix de 30 000 € net vendeur + frais d'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-103 / Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Commune et la Société Loire Atlantique Habitation (résidence Simon Ringard).

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:25:37

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la régularisation foncière et l'alignement affectant son domaine privé.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'avenant au bail emphytéotique du 14/10/1996 portant sur la désignation des biens loués.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-104 / Dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier du Pellerin, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau et Cheix-en-Retz : incorporation des biens immobiliers dans le domaine privé communal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:30:06

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'accepter l'incorporation des biens immobiliers susmentionnés de l'Association Foncière de Remembrement dans le domaine privé de la commune, étant précisé que les chemins d'exploitation seront inclus au réseau des chemins ruraux conformément aux dispositions de l'article R 123-16 du Code rural.
- D'accepter la répartition de l'actif et du passif de l'association entre les communes concernées.
- D'autoriser l'Adjoint délégué à l'Urbanisme ou le Premier adjoint à signer l'acte administratif décidant de la mutation des biens.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2020-105 / Engagement de la procédure de déclassement : désaffectation des parcelles cadastrées AB207 et AB339 (terrain Chanson).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:33:52

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'engager la procédure de déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section AB numéro 207 et 309.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à accomplir toutes les formalités relatives à la réalisation de cette opération, s'agissant notamment des mesures de désaffectation matérielle et de constat de leur effectivité.

Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (Mme Falot, M. Labarre, Mme Fournier, M. Dréan, Mme Delerue, M. Moussu, Mme Paquet et M. Michenot)

2020-106 / Ouverture des commerces le dimanche en 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:53:00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails du Pellerin en 2021 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs : sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2019 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2020 et après avis des organisations d'employeurs et de salariés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 19 voix pour et 7 contre (Mme Falot, M. Labarre, Mme Fournier, M. Dréan, Mme Delerue, M. Moussu et M. Goupil) et 3 abstentions (M. Gavouyère, Mme Paquet et M. Michenot)

2020-107 / Présentation du rapport annuel 2019 de Nantes Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:56:44

- Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel relatif aux services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2019 qui sera fait en séance.

2020-108 / Présentation du rapport annuel 2019 de Nantes Métropole sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 03:04:37

- Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui sera fait en séance.

Fait au Pellerin, le 18 décembre 2020

Le Maire,



M. François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE

